

Paris,
le lundi 6 juillet 2009

Émetteur : Direction des Études et des Statistiques

Objet : RAPPEL DES MODALITÉS DE CENTRALISATION DES RÉSULTATS DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Comme vous le savez, toute journée de mobilisation syndicale, locale ou nationale, susceptible de comporter un arrêt de travail, quel qu'en soit le motif, fait l'objet, de la part de vos services, d'une information à l'Ucanss.

La saisie des éléments est faite à partir du site internet de l'Ucanss (<http://www.ucanss.fr>), partie Espace organisme, fonction gestion des ressources humaines, informations statistiques, saisie des grèves.

Il convient, dans l'optique d'une évolution future de l'applicatif, de sécuriser les données concernant votre organisme, au-delà de la simple déclaration ponctuelle de tel ou tel mouvement de grève. Aussi, vous serais-je obligé de compléter et/ou de mettre à jour, le cas échéant, tous les renseignements figurant sur la fiche « utilisateur », sans exception.

Les collaborateurs de la Direction des Études et Statistiques de l'Ucanss (DIRES) sont disponibles au 01.45.38.82.62. pour vous fournir en cas de besoin, toutes informations complémentaires.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe Renard
Directeur